

**DONNEUR D'ORDRE :**  
**CENTRE IMEX**  
15, BOULEVARD DE L'ILE AUX OISEAUX  
76530 GRAND COURONNE

## **DOSSIER D'ENREGISTREMENT**

**LIEU D'EXPERTISE :**  
BOULEVARD DE L'ILE AUX OISEAUX  
76530 GRAND COURONNE

**Référence :**  
MPL/90.4881/08-2022/DE-V1

**Chef de projet :**  
Marie-Pierre LOISEL

**Superviseur :**  
Sylvie LECLERC

**Rapport émis le :**  
12 août 2022

## SOMMAIRE

1	INTRODUCTION – CONTEXTE	3
2	PRESENTATION DU SITE	3
2.1	SITUATION DU SITE	3
2.2	SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE	6
2.3	SITUATION DU SITE PAR RAPPORT AUX ZONES NATURELLES ET PROTEGEES	8
2.3.1	POSITION DU SITE PAR RAPPORT AUX ZONES HUMIDES REFERENCEES REGLEMENTAIREMENT	8
2.3.2	POSITION DU SITE PAR RAPPORT AUX ZNIEFF	8
2.4	DESCRIPTION DU SITE	9
2.4.1	CONFIGURATION DU BATIMENT	9
2.4.2	LES PRODUITS STOCKES	9
3	CONFORMITE REGLEMENTAIRE DU SITE	10
3.1	SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA CONFORMITE A L'ARRETE DU 11 AVRIL 2017	10
3.2	DETAIL CONCERNANT LA PROTECTION INCENDIE DU SITE	10
3.2.1	CREATION D'UNE CELLULE DE PRODUITS DANGEREUX	10
3.2.2	SYSTEME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE	10
3.2.3	DISTANCES D'ELOIGNEMENT	11
3.2.4	DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU	11
3.2.5	RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION	12
4	DEMANDE D'AMENAGEMENT	12
5	ANNEXES	13

## 1 INTRODUCTION – CONTEXTE

---

La société CENTRE IMEX exerce une activité de commissionnaire de transport international. Dans le cadre de son activité, elle exploite un entrepôt situé 15 boulevard de l'île aux oiseaux à Grand Couronne.

Dans le cadre du développement de ses activités, CENTRE IMEX souhaite faire construire un nouveau bâtiment implanté également dans la zone portuaire de Grand-Couronne, sur un terrain vacant.

La nature des activités et le volume d'entrepôt conduit à un classement du site sous la rubrique 1510 « entrepôt de matières combustibles », en régime d'enregistrement.

C'est dans ce contexte que la société CENTRE IMEX dépose un dossier d'enregistrement.

## 2 PRESENTATION DU SITE

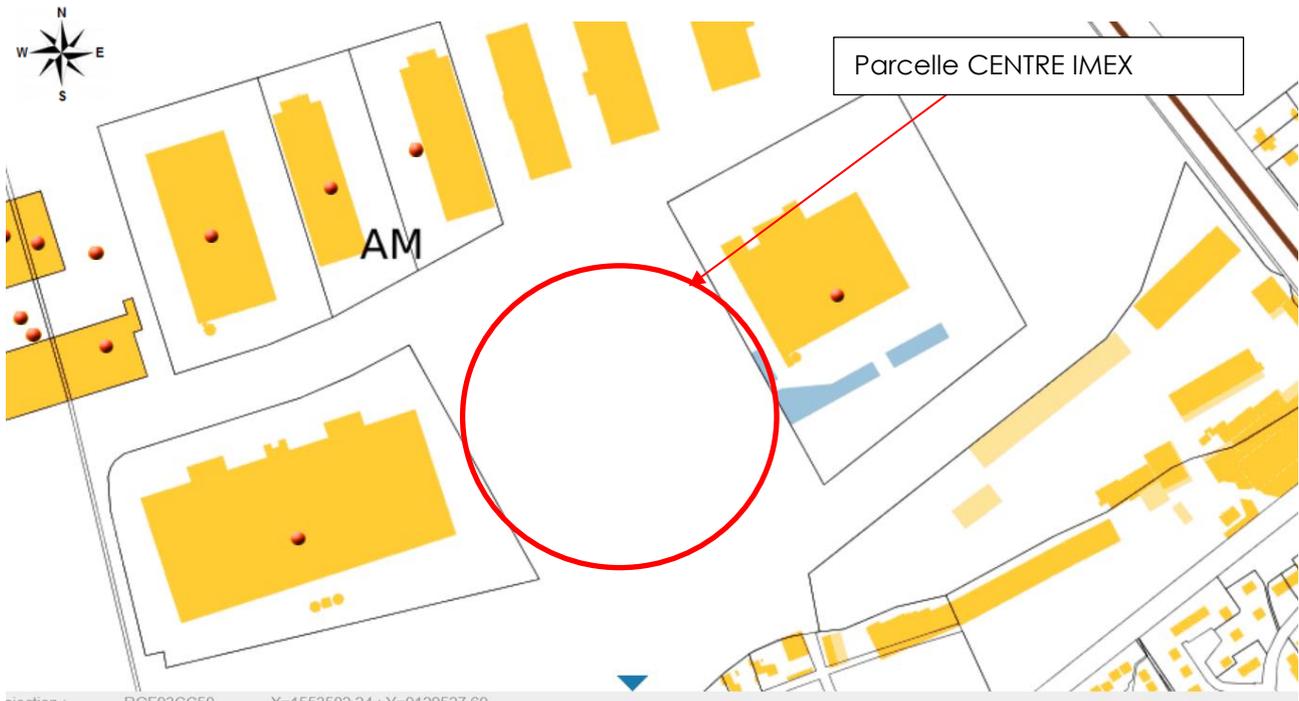
---

### 2.1 Situation du site

Le site est implanté sur la commune de Grand-Couronne.

Il occupe la parcelle suivante :

Commune	Section	Parcelles	Surface
Grand Couronne	AM	439	51 623 m <sup>2</sup>



Extrait du plan cadastral de Grand Couronne – sans échelle



Extrait de la carte IGN au 1/25000 – échelle modifiée



Vue de la parcelle CENTRE IMEX – source Géoportail.fr

## 2.2 Situation administrative du site

Le tableau suivant fait apparaître le classement des activités au titre de la nomenclature des ICPE.

**Nota** : \* conformément à la nomenclature des installations classées modifiée par le décret du 24 septembre 2020, les produits correspondant aux rubriques 1532 (stockage de bois) et 2663 (stockage de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères), sont pris en compte dans la rubrique 1510.

Aucun produit stocké ne rentre dans la définition de la rubrique 2662.



Rubrique	Nature des activités	Description Situation actuelle	Régime Actuel
1510.2b	Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts	2. b) Le volume des entrepôts étant supérieur à 50 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 900 000 m <sup>3</sup> :  Cellule 1 : 89136 m <sup>3</sup> Cellule 2 : 88 938 m <sup>3</sup> Cellule 3A : 18750 m <sup>3</sup> Cellule 3B : 18797 m <sup>3</sup>  <b>TOTAL : 215 621 m<sup>3</sup></b>	<b>E</b>
4511.2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 100 tonnes mais inférieure à 200 tonnes. <b>170 tonnes</b>	<b>DC</b>
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.	La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : <b>44 tonnes</b>	<b>NC</b>
2925	Atelier de charges d'accumulateurs	La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant inférieure à 50 kW	<b>NC</b>
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :  La quantité est inférieure à <b>15 tonnes</b>	<b>NC</b>
4755	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.	2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : <b>40 m<sup>3</sup></b>	<b>NC</b>

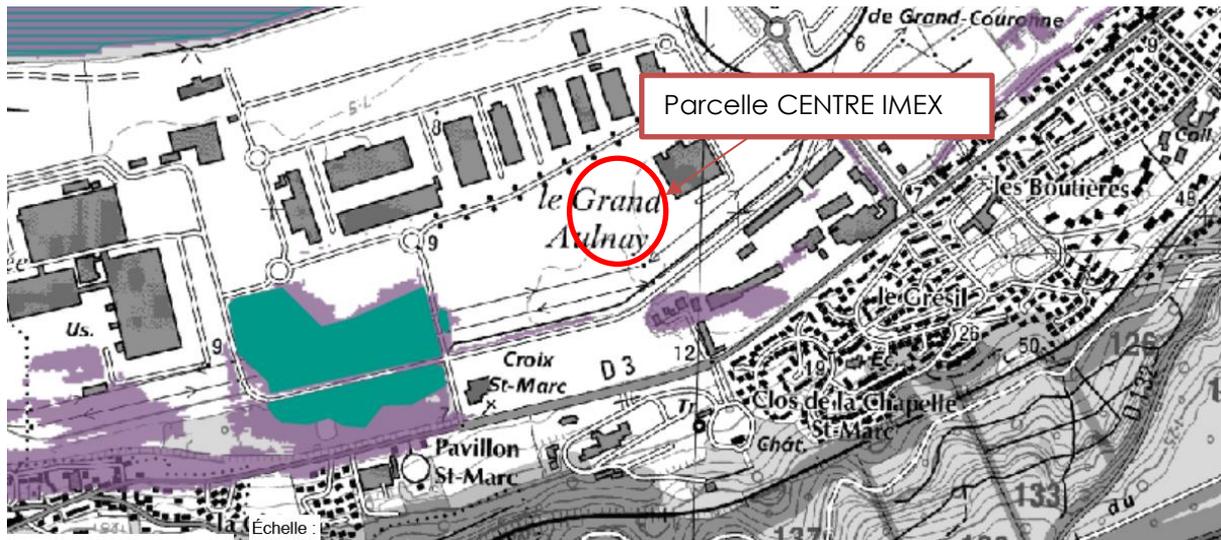
A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, DC : Déclaration et Contrôle, NC : Non Classé

## 2.3 Situation du site par rapport aux zones naturelles et protégées

Dans le cadre de la demande d'enregistrement, le CERFA 15679\*04 est rempli, et notamment le volet sur la sensibilité environnementale.

Afin d'illustrer les réponses faites dans ce formulaire, les cartes suivantes permettent de localiser le site.

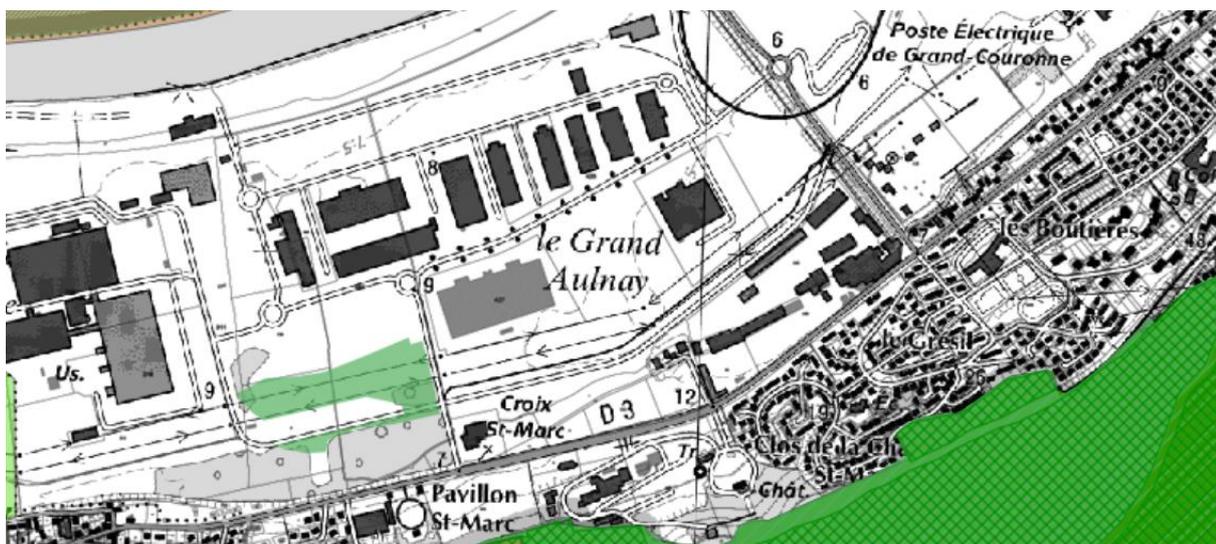
### 2.3.1 Position du site par rapport aux zones humides référencées réglementairement



Source CARMEN – DREAL Normandie

Légende : Vert : zone humide : inventaire terrain ou réglementaire  
Violet : milieu fortement prédisposé à la présence de zones humides

### 2.3.2 Position du site par rapport aux ZNIEFF



Source CARMEN – DREAL Normandie

Légende : En vert : ZNIEFF Type 1  
En vert quadrillé : forêt protégée

## 2.4 Description du site

### 2.4.1 Configuration du bâtiment

Le site est composé d'un seul bâtiment composé de quatre cellules de stockage. Les caractéristiques des cellules figurent ci-dessous.

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B
Surface	7427,96 m <sup>2</sup>	7411,52 m <sup>2</sup>	1874,75 m <sup>2</sup>	1879,68 m <sup>2</sup>
Hauteur	12 mètres	12 mètres	10 mètres	10 mètres
Poutres	Béton	Béton	Béton	Béton
Pannes	Lamellé-collé	Lamellé-collé	Lamellé-collé	Lamellé-collé
Murs extérieurs	Bardage double peau	Bardage double peau	Bardage double peau	Bardage double peau
Murs séparatifs	Béton armé/béton cellulaire	Béton armé/béton cellulaire	Béton armé/béton cellulaire	Béton armé/béton cellulaire
Toiture	Bac acier + isolant laine minérale	Bac acier + isolant laine minérale	Bac acier + isolant laine minérale	Bac acier + isolant laine minérale
Surface désenfumage	2%	2%	2%	2%
Sprinklage	Oui, à l'eau Au-dessus et dans les racks	Oui, à l'eau Au-dessus et dans les racks	Oui, à l'eau et additif	Oui, à l'eau et additif
Mode de stockage	Racks et ilots	Racks et ilots	Racks	Ilots
Hauteur de stockage max	8 m en rack 4 m en îlot	8 m en rack 4 m en îlot	4 m en îlot	5 m en rack

La configuration du bâtiment figure sur le plan fourni en annexe 4.

### 2.4.2 Les produits stockés

Les produits stockés dans les cellules 1 et 2 seront des matières combustibles (produits de consommation courante, pharmaceutiques, fournitures industrielles).

Les produits stockés dans les cellules 3A et 3B seront des matières dangereuses et des matières combustibles.

Les matières dangereuses sont principalement des matières inflammables et dangereuses pour l'environnement ; il s'agit de matières premières rentrant dans la fabrication de produits finis cosmétiques, hygiène, parfumerie (alcool, extraits), de colles, résines, solvants.

## 3 CONFORMITE REGLEMENTAIRE DU SITE

---

Le projet a été créé en tenant compte des prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

### 3.1 Synthèse de l'analyse de la conformité à l'arrêté du 11 avril 2017

L'analyse de la conformité a été menée. Le site respectera l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017.

Les tableaux d'analyse figurent en annexe 7.

### 3.2 Détail concernant la protection incendie du site

#### 3.2.1 Création d'une cellule de produits dangereux

Une cellule de stockage de produits dangereux va être créée à l'est du bâtiment.

Cette cellule est divisée en deux parties (cellule 3A et 3B).

La cellule 3A abritera un stockage en ilot, la cellule 3B en racks.

Les hauteurs de stockage réglementaires seront respectées.

Les matières stockées seront des liquides inflammables (maximum 44 tonnes) des produits dangereux pour l'environnement (maximum 170 tonnes) et des matières combustibles.  
Il ne sera pas stocké de produits réagissant vivement avec l'eau.

Les produits liquides seront stockés sur rétention, de sorte à éviter les éventuelles incompatibilités de produits.

Le mur séparatif entre la cellule 3 et la cellule 2 sera REI 120.

Cette cellule disposera d'un sprinklage eau + additif, de sorte à prendre en compte le caractère inflammable des produits stockés.

Chaque cellule 3A et 3B disposera d'une rétention au sol en pointe de diamant orientée vers un point central d'évacuation.

En cas d'incendie, les eaux seront dirigées vers le bassin de confinement du site, via une canalisation munie de siphon coupe-feu.

#### 3.2.2 Système d'extinction automatique

Toutes les cellules seront protégées par un système d'extinction automatique, à eau pour les cellules 1 et 2, à eau + additif pour les cellules 3A et 3B.

Les têtes de sprinklage seront disposées en haut de stockage et dans les racks pour les cellules 1, 2 et 3B, ce qui permet une meilleure protection. L'ensemble de l'installation de sprinklage a été dimensionné par la société CYRUS et sera conforme aux règles APSAD.

Le système de sprinklage nécessitera une réserve d'eau spécifique de 457 m<sup>3</sup>.

### 3.2.3 Distances d'éloignement

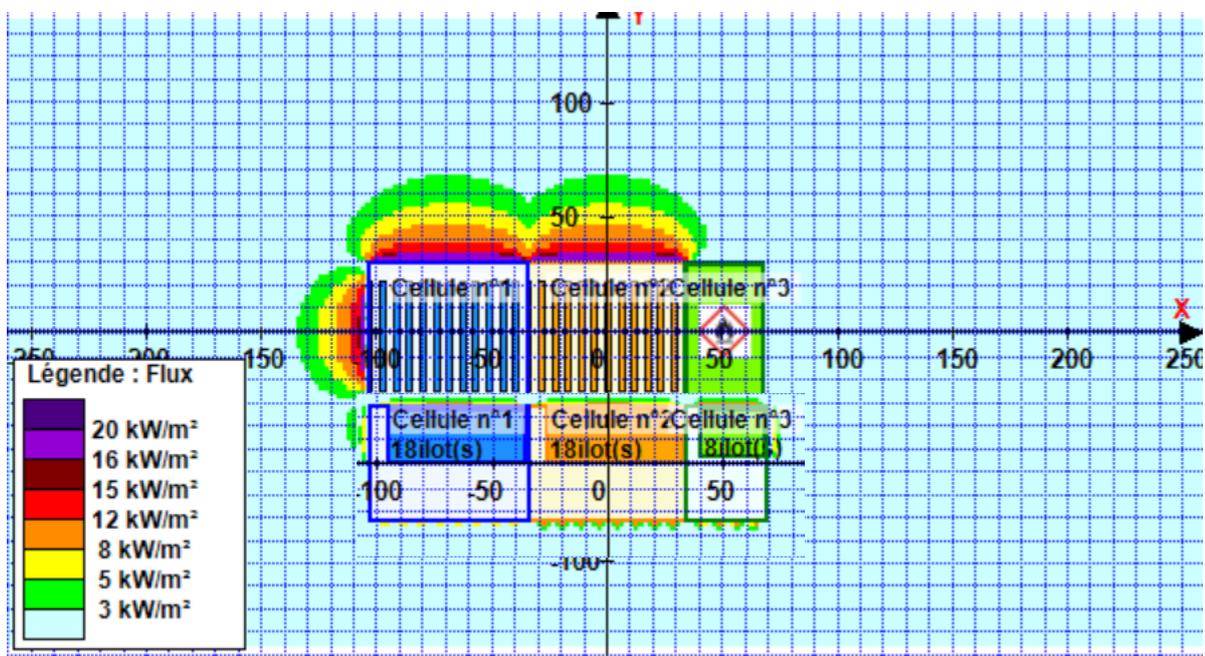
La modélisation des flux thermiques a été réalisée à l'aide de l'outil FLUMILOG.

L'outil ne permettant pas de modéliser deux types de stockage (racks et ilots) dans la même cellule, il a été procédé :

- A une modélisation des trois cellules avec racks
- A une modélisation des trois cellules avec ilots.

Une paroi fictive entre stockage sur rack et stockage ilot pour chaque cellule, sans aucune résistance au feu, a été intégrée au modèle de façon à pouvoir extrapoler les résultats et considérer le flux total dégagé en cas d'incendie de chaque cellule.

Les résultats figurent ci-dessous :



Cette modélisation démontre que le flux thermique de 5 kW/m<sup>2</sup> reste inscrit dans les limites de propriété du site.

La voie engins utilisée par les secours n'est pas non plus grevée par ce flux.

### 3.2.4 Dimensionnement des besoins en eau

Les besoins en eau ont été dimensionnés à partir de la règle de calcul D9 (voir annexe 8).

Le calcul basé sur la plus grande cellule détermine un besoin en eau de 300 m<sup>3</sup>/h.

Les informations disponibles sur les relevés des poteaux incendie de la zone démontrent que les poteaux P140, P4 et P5 pourraient être utilisés en cas d'incendie.

Ces poteaux délivrent respectivement un débit de 203, 198 et 189 m<sup>3</sup>/h.

Nous avons retenu une hypothèse de débit de 180 m<sup>3</sup>/h fourni par les poteaux (ce qui est bien moindre que leur capacité réelle).

Il restera donc à fournir 120 m<sup>3</sup>/h par un moyen sur site.

Le site sera donc équipé d'une citerne souple de 240 m<sup>3</sup> pour assurer les besoins en eau pour la défense incendie pendant deux heures.

Cette citerne sera positionnée à l'entrée du site (voir plan de masse en annexe 4).

### 3.2.5 Rétention des eaux d'extinction

Le calcul du dimensionnement de la rétention en eaux d'extinction a été réalisé au moyen de la règle D9a.

Le détail des calculs figure en annexe 8.

En synthèse, le résultat détermine un volume d'eaux d'extinction à retenir de 1191 m<sup>3</sup>.

Au sud du site va être créé un bassin étanche permettant de contenir ce volume.

Une vanne permettra, en cas de sinistre, d'orienter les eaux du réseau pluvial non pas vers le bassin d'infiltration des eaux pluviales mais vers le bassin de confinement.

## 4 DEMANDE D'AMENAGEMENT

---

Aucune demande d'aménagement aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017 n'est formulée.

Une dérogation d'échelle pour le plan de masse est toutefois demandée, conformément à la possibilité offerte à l'exploitant. L'échelle du plan fourni est de 1/400.

## 5 ANNEXES

---

**Annexe 1** : Document CERFA n°15679\*04

**Annexe 2** : Carte au 1/25000

**Annexe 3** : Plan au 1/2500

**Annexe 4** : Plan de masse au 1/400

**Annexe 5** : Conformité PLU

**Annexe 6** : Capacités techniques et financières

**Annexe 7** : Tableaux de conformité des installations

**Annexe 8** : Dimensionnement besoin en eau et rétention en eau d'extinction